

Continuité et Évolution !

Le vendredi 4 décembre 2009 aura lieu la 2^{ème} Journée d'Études de l'ANRAT. Cette journée sera marquée par deux idées, continuité et évolution.

Continuité : en reprenant les thèmes et les solutions proposées, l'ANRAT entend développer le travail réalisé par les participants de 2008 ainsi que les démarches initiées à l'époque lors de cette première édition de la Journée d'Étude. Parmi les idées soumises l'an passé figuraient notamment l'évolution du DUO des unités élémentaires de réserve. Cette évolution du DUO a été annoncée par le général DRAT dans sa lettre n°1 disponible sur l'ERT (*).

Évolution : la Journée d'Étude de l'ANRAT est officiellement intégrée à la CCRAT et aux tables rondes. En pilotant deux tables rondes sur les cinq, l'ANRAT entend contribuer efficacement à l'évolution du dispositif de la CCRAT selon le souhait du Général Thomas.

Cela passe aussi par la volonté de l'ANRAT de relayer les bonnes informations aux décideurs, et nécessite donc l'élargissement du socle des participants. Les « nouveaux réservistes » qui participent à la montée en puissance de la réserve opérationnelle sont les premiers concernés et attendus pour fournir leur contribution.

En ce sens chacun pourra apporter son expertise sur « Le blog de l'ANRAT ». Il reprend le mandat 2008 et les solutions proposées par les réservistes opérationnels. Chacun pourra ainsi poursuivre, enrichir ou ouvrir les sujets de 2008.

Afin d'éviter des questions personnelles ou trop particulières, la modération se fera avant publication. L'objectif est de fournir une synthèse utile au général DRAT.

N'hésitez pas à participer en ayant cela à l'esprit, « vous portez à la connaissance du DRAT », vous devez donc aussi proposer une solution en sachant que le budget n'augmentera pas.

A l'issue de cette 2^{ème} Journée d'Étude, la synthèse des travaux sera prononcée devant le CEMAT au cours de la CCRAT. L'ANRAT ne manquera pas de vous en communiquer les termes afin de continuer la réflexion durant toute l'année à venir.

Des blogs sont déjà ouverts sur le site de l'ANRAT : www.anrat.fr. Nous attendons vos suggestions ! ■

() Si vous n'avez pas accès à l'ERT, vous pouvez nous demander cette lettre.*

Associons-nous !

Au sein de toute structure et c'est d'autant plus vrai au sein des structures militaires, la pensée et les objectifs du chef sont déclinés par tous les niveaux de la hiérarchie avant d'arriver jusqu'à chacun de nous.

Cela étant, si rien ne nous force à nous associer, ce besoin se fait souvent sentir tant les structures sont complexes et la fluidité de l'information parfois involontairement freinée. De plus, les actions que nous pouvons mener en complément de notre engagement dans la Réserve répondent à de multiples besoins. Par exemple : actions internes en faveur de l'institution qui se transforme en profondément cycliquement, ou encore, actions externes en vue de l'appropriation par nos concitoyens de l'intérêt de participer directement à la défense de leur famille et du pays.

Pour agir, il convient de se coordonner à plusieurs. C'est bien là, le vrai pouvoir des associations. C'est donc bien là le pouvoir de chacun de ceux qui veulent promouvoir l'idée qui est à l'origine de leur propre engagement.

Dans cet esprit, les associations de l'ANRAT proposent régulièrement des activités que nous nous efforçons de faire connaître. Rejoindre et adhérer à l'une d'entre elles complète utilement le sens de notre engagement. Vous lirez dans ces pages, plusieurs actions qui sont proposées : actions avec l'institution pour la journée d'étude, action au profit de l'institution pour le dîner-débat, action au profit de l'esprit de cohésion pour la soirée de gala.

A chacun, je dis « à bientôt ». . ■

Colonel (R) de BOSSOREILLE
Président de l'ANRAT

Enfin, 44 M€ pour la réserve de l'armée de Terre en 2009

Le précédent numéro du bulletin TER-RES (juin 2009) indiquait le gel d'une partie du budget 2009 de la réserve de l'armée de Terre.

Comme l'indique le DRAT (cf. entretien ci-dessous), la réserve législative de 20% du budget annuel de la réserve a été levée, permettant aux unités et formations de réaliser normalement le programme complet d'instructions et de missions prévus en début d'année.

Même s'il n'a pas été toujours possible de 'remonter' les activités déprogrammées, l'ANRAT se félicite des moyens financiers finalement consentis pour la réserve de l'armée de Terre. Comme le rappelle très justement le rapport parlementaire sur l'état de la réserve militaire en 2008, il est nécessaire de « *maintenir le budget à niveau pour atteindre les objectifs fixés de montée en puissance* » que le gel budgétaire de 2008 avait « *ralenti de manière significative* ». ■

Budget 2010: entretien avec le général Thomas

Le général Thomas a accepté de répondre à l'ANRAT sur la question sensible du budget de la réserve.

- Mon général, pouvez-vous tout d'abord nous rappeler le montant actuel du budget de la réserve de l'armée de Terre et son utilisation.

Le montant 2009 du budget s'établissait en enveloppe initiale autour de 44 millions d'euros, dont 20 % étaient susceptibles de ne pas être attribués du fait de ce que l'on appelle communément la réserve législative. Il y avait donc deux hypothèses : haute (H 1), correspondant à la totalité du budget théorique, et basse (H 2), prenant en compte cette diminution de 20 %. Cette hypothèse a été levée à l'été et les activités programmées peuvent donc se dérouler normalement au cours du dernier quadrimestre.

Sur le montant global, quelques exemples dans différents domaines, à partir des chiffres de 2008, dernier exercice clôturé : les dépenses prévues pour la FMIR s'établissaient autour de 2 millions d'euros, celles liées à l'entraînement opérationnel et PROTERRE à 450.000 euros, celles programmées pour l'OPEX et l'O-PINT à plus de 3,6 millions.

- Qui décide de l'enveloppe budgétaire accordée à la réserve de l'armée de Terre ? Comment est défini et approuvé le budget d'une formation ?

En fonction du besoin exprimé par les formations (en tenant compte du besoin opérationnel d'ensemble, des DUO et des activités programmées), l'EMAT propose plusieurs hypothèses au CEMAT au regard du budget global attribué à l'armée de Terre. Ces sommes sont ensuite confiées pour suivi par le bureau Pilotage Effectif Masse salariale de l'EMAT au DRAT. La répartition entre les formations est effectuée par les centres budgétaires de responsabilité supérieure.

- En 2008, les activités du 2ème semestre ont été interrompues par manque d'argent. L'incertitude règne sur la possibilité budgétaire à avoir des activités au 2nd semestre 2009. Qu'en est-il exactement ?

En 2008, une consommation trop importante du budget, à l'été en particulier, a entraîné un gel des crédits, dont la première conséquence a été une suspension brutale (mais provisoire) des activités de la rentrée.

Pour 2009, la levée du « gel législatif » en juillet a permis de revenir sur l'hypothèse budgétaire H1. Les centres de responsabilité supérieure, dès une réunion organisée le 11 septembre à l'Ecole Militaire, ont reçu les directives du général DRAT et un feu vert pour les activités du deuxième semestre.

L'un de nos objectifs prioritaires en la matière désormais est de simplifier la procédure des comptes rendus d'utilisation du budget pour avoir une photographie à l'instant T des engagements aussi proche que possible de la réalité d'une part et d'éviter d'autre part les pertes de temps dans les décisions de dérogations ou d'allocation complémentaires.

- Le budget 2010 est-il déjà connu ? Quels sont les grands changements par rapport à 2009 ?

Le budget 2010 devrait normalement être reconduit dans les mêmes ordres de grandeur que celui de 2009. L'organisation budgétaire par contre va évoluer, avec une implication accrue de la chaîne fonctionnelle d'emploi (et non plus de l'organique territorial) dans le suivi du budget.

C'est ainsi que dès le mois de janvier, le C.F.T. aura la responsabilité du budget réserve de l'ensemble des formations des forces subordonnées. ■

Des nouveautés sur la formation des réservistes

Annoncée depuis plusieurs années, la mise à jour de la fameuse « Instruction n°708 » sur la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de Terre a eu lieu cet été.

Voici une présentation des principales modifications et nouveautés qu'apporte ce nouveau texte. ■

Militaires du rang

La formation initiale reste très dense : en douze jours, les nouvelles recrues doivent suivre la formation IST-C, la formation sanitaire « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) tout en acquérant la maîtrise des actes élémentaires du soldat au sein du groupe dans le cadre des MICAT.

La participation à des préparations militaires est valorisée par le fait que les recrues ayant participé à des préparations militaires doivent être employées comme aide-moniteur durant la formation.

La réussite de la FMIR est sanctionnée par l'attribution du Certificat Pratique Réserve (CP-R).

Un an après l'obtention du CP-R, le militaire du rang peut suivre :

- une formation décentralisée de quinze jours délivrant le CAME qui permet les premiers emplois dans des postes à responsabilités,
- une formation d'aptitude technique, le CATE, qui permet de donner la responsabilité de chef d'équipe.

L'un ou l'autre de ces diplômes est nécessaire pour être nommé au grade de caporal.

Le brevet d'aptitude de spécialité élémentaire (BASE) est délivré par le commandant de la formation administrative aux détenteurs du CAME et du CATE qui ont passé au moins deux ans sous ESR après l'obtention du premier des deux certificats.

3 ans après avoir reçu le BASE et à condition d'être caporal-chef, l'obtention du certificat technique réserve (CT-R) sanctionne la capacité à exercer un emploi de sous-officier. Le militaire du rang, à condition d'être initiateur IST-C, partira alors à Saint-Maixent suivre la Formation d'Adaptation d'une durée d'une semaine et sera nommé sous-officier. ■

Sous-officiers

Les sous-officiers « directs » sont les militaires du rang ayant le CP-R, détenteurs du baccalauréat et reconnus aptes cadres par le commandant de la formation. Ils sont alors envoyés à Saint-Maixent pour suivre la Formation Initiale à l'Encadrement (FIE). Les anciens stagiaires de PMS sont inscrits dans les mêmes conditions à la FIE.

D'une durée de deux fois deux semaines, la FIE donne les compétences nécessaires pour commander un groupe Proterre pouvant exécuter les MICAT. La réussite à la FIE est sanctionnée par la délivrance du certificat technique réserve (CT-R). Deux ans après l'obtention de ce CT-R, le sous-officier reçoit le brevet d'aptitude de spécialité du premier degré (BAS1) qui détermine les inscriptions en formation de 2^{ème} niveau.

Celles-ci se décomposent en 2UV qui vont permettre d'acquérir les connaissances et compétences pour commander une section Proterre ou une section spécialisée (BAS2). Pour accéder à ces formations, il faudra avoir le grade de sergent-chef et le BAS1 depuis 3 ans minimum.

Un sous-officier BAS2 pourra, au choix, rester dans sa spécialité, être recruté comme officier ou bien être orienté vers la voie 'état-major' pour une seconde partie de carrière. ■

Officiers

Il existe désormais 3 voies d'admission au grade d'officier :

- indirecte, dans le cadre du cursus progressif FMIR / FIE / FIOR. Destinée aux jeunes sous-officiers de réserve titulaire d'un diplôme du premier cycle universitaire, cette formation est d'une durée de deux semaines et ne donne pas la qualification de chef de section.
- directe, au titre d'un diplôme supérieur ou égal au master. D'une durée de 4 semaines continues, cette formation couvre le contenu des FIE et de la FIOR.
- directe, au titre du 'partenariat grandes écoles'. A part, cette formation s'inscrit dans le cadre d'un stage de longue durée au sein de l'armée. Les titulaires effectuant alors une période en formation d'active avant de rejoindre la réserve opérationnelle.

Les jeunes officiers des deux premiers recrutements et destinés à la voie « encadrement », suivront une formation de deux semaines à Saint-Cyr afin de se voir attribuer le diplôme de chef de section. Ceux de la voie « état-major » devant suivre une formation spécifique de 10 jours au sein de l'ESORSEM.

Les sous-officiers titulaires du BAS2, suivront eux une formation d'adaptation d'une semaine.

Tandis que les officiers de la voie encadrement effectueront un stage 'commandant d'unité' afin de prendre le commandement d'une UIR / USR, ceux de la voie état-major devront recevoir le Certificat d'État-Major pour poursuivre leur progression. Ils se retrouveront tous pour suivre le cours supérieur des ORSEM qui seul permettra la poursuite de la carrière militaire. ■



CIOR 2009 - la France active

Du 3 au 8 Août 2009, s'est déroulé à Sofia le 62^{ème} Congrès de la CIOR. Fondée en 1948 par la France, la Belgique, et la Hollande, la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR) réunit des officiers de l'ensemble des pays de l'OTAN.

La CIOR constitue une voix pour les questions de réserve auprès de l'OTAN. Réunit en comités internationaux, elle fournit des recommandations sur l'utilisation des forces de réserve, en OPEX ou OPINT, son recrutement, formation, relation avec l'employeur, etc..

La CIOR inclue également les Comités de : l'Académie des langues (CLA), jeunes officiers de réserve (AJOR), attitudes de défense et les questions de sécurité (DEFSEC), coopération civilo-militaire (CIMIC), affaires publiques (AP), compétitions militaires (MILCOMP), affaires juridiques, et Partenariat pour la paix (PPP).

Il faut souligner que la France - dont la langue est l'une des deux langues officielles - à occupé cette année (ou plutôt ne cesse d'occuper) une place déterminante dans la CIOR. En effet, en plus d'avoir été désignée pour occuper la présidence pour la période 2012 à 2014, la France a vu ses équipes remporter brillamment (pour la 16^e fois) la compétition sportive ; de plus les AJOR français se sont également fait particulièrement remarquer par leur efficacité au sein du comité réservé aux jeunes officiers.

Plus de photos de cette compétition sur le site www.anrat.fr. De plus amples renseignements au sujet de la CIOR peuvent être obtenus sur son site Web à l'adresse www.cior.net. ■

LTN (R) Christophe de VILLEBLANCHE



Général Thomas - nouveau DRAT

Le 1er août, le général Thomas a été nommé délégué aux réserves de l'armée de Terre (DRAT) et commandant l'école supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM). Il remplace le général Defretin qui a été nommé commandant des formations militaires de la Sécurité Civile.

Saint-cyrien de la promotion « Capitaine de Cathelineau » (1976-1978), il choisit l'Arme Blindée Cavalerie.

Chef de peloton au 3^{ème} régiment de Dragons à Stetten-am-kalten-Markt en RFA, il commande ensuite le 2^{ème} escadron (AMX 30 et AML) du 501^{ème} régiment de Chars de combat à Rambouillet avant d'y être nommé adjoint au chef de BOI.

Affecté à l'EAABC de Saumur, il commandera notamment une brigade de lieutenants (1988-1990) et sera officier adjoint des

cours techniques (1992-1993).

Stagiaire à l'EMSST, il obtient un Brevet Technique de sciences humaines à l'université de Paris X (1993-1996) avant d'être stagiaire au CSEM et président de promotion (1996-1997).

Il occupe alors différents postes à la DPMAT et sera nommé chef du bureau condition du personnel de l'EMAT. Il sera enfin le chef de la division organisation ressources humaines de la région Terre Ile de France (2008-2009).

Le général Robert Thomas est Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, décoré de la Croix du combattant, de la Croix de la Valeur militaire avec citation et titulaire de la Médaille outre-mer. ■

« J'ai besoin des réservistes ! »

C'est le message qu'avait délivré le CEMAT début juin en recevant le COL (R) de Bossoreille, nouveau président de l'ANRAT. TER RES avait d'ailleurs présenté ce message fort en première page du bulletin n°9.

Ce message a été plusieurs fois repris au cours de l'été, tant sur le site internet de l'armée de Terre que dans un numéro de « Terre Magazine » ou sur de nombreux sites internet spécialisés sur la Défense. Pour connaître, de par nos positions privilégiés au sein des formations, la réalité des engagements de nos camarades d'active, nous savons tous que l'armée actuelle a effectivement besoin de sa réserve pour mener à bien toutes les missions qui lui sont confiées, alors qu'elle doit faire face à une importante réduction de ses unités, de ses effectifs et de ses matériels.

mais y en aura-t-il encore ?

Au-delà du « buzz » médiatique ainsi engendré, l'ANRAT constate avec satisfaction que la réserve opérationnelle devient un élément de plus en plus indispensable aux armées, dont à l'armée de Terre. La reconnaissance marquée au plus haut niveau de l'armée de Terre tranche avec la méconnaissance qu'ont nos concitoyens de la réserve opérationnelle.

En deux ans, la connaissance de la réserve par les français a presque baissée de moitié. Le blog du journaliste Jean-Marc Tanguy rapporte ce sondage commandé par la DICOD : 60% des Français connaissaient l'existence de la réserve en 2007, mais ils ne seraient plus que 39% deux ans plus tard.

La principale raison vient probablement du fait que l'armée a suffisamment à faire à communiquer sur elle-même pour ne pas avoir le temps de mieux présenter la réserve. Mais cette méconnaissance est aussi le signe que la JNR, sensée informer les français sur l'existence de la réserve, n'atteint pas cet objectif principal.

Au-delà de ce déficit de communication, c'est le renouvellement de la réserve qui est en jeu. Comment recruter des gens et les fidéliser pour quelque chose qu'ils méconnaissent ?

Il devient donc urgent pour nous tous de devenir des acteurs de la communication sur l'importance de la Réserve. Il convient donc d'aller à contre-courant et de parler de nous, de notre engagement, dans nos milieux professionnels et familiaux. Si une partie de ces actions sont du devoir de chacun de nous, d'autres ne peuvent se faire qu'au sein d'associations structurées et représentatives. Plus que jamais, il est donc nécessaire d'adhérer aux associations de militaires de réserve afin de nous faire connaître auprès des institutions politiques, économiques et sociales. Car la réserve compte et vit que par chacun de nous. ... ■

4 décembre 2009: journée de l'ANRAT

Renouvelant l'opération réussie en 2008, l'ANRAT organise sa 2^{ème} journée le 4 décembre 2009. L'objectif : profiter de la CCRAT du 5 décembre, donc de la concentration de réservistes à Paris, pour réfléchir, débattre et mieux se connaître.

L'organisation de la **Journée d'Étude** a été reprise par le Pôle Réserve Terre. Le DRAT a en effet souhaité prendre à son compte le projet que lui avait présenté l'ANRAT. Toutefois, l'ANRAT est chargée de 2 des 5 tables rondes. « Le blog de l'ANRAT » (modéré) est à votre disposition sur le site www.anrat.fr.

Après la journée d'étude qui aura lieu à l'École Militaire, le traditionnel **dîner de l'ANRAT** se tiendra au sein du Cercle National des Armées. Sous le haut patronage et en présence du Général d'armée Elrick Irastorza, Chef d'État-major de l'armée de Terre, ce dîner-débat aura pour thème : « **La simulation, outils d'entraînement du combattant d'active et de réserve** ». Les débats seront animés par le Colonel (R) Pierre Servent, président d'honneur de la Réunion des ORSEM. Spécialiste à la fois de la communication et des questions de défense, il donnera la parole successivement aux représentants de l'état-major de l'armée de Terre dans ses dimensions techniques et pédagogiques, et aux représentants du monde de l'entreprise dont Madame Laure de Ricqlès, de la société STUDEC ou encore l'Amiral (2S) Coldefy, Conseiller au sein du groupe EADS.

Quelques camarades réservistes seront aussi conduits à donner leur témoignage sur ce sujet.

Ce dîner devrait être suivi de la **Soirée de gala**, organisée par les jeunes officiers de réserve. Cette soirée sera l'occasion de réunir les militaires de réserve de l'armée de Terre, leurs invités, leurs camarades des autres armées et Services dans une ambiance conviviale et plus festive. ... ■

Le bulletin d'inscription au dîner est téléchargeable directement en tête du site de l'ANRAT : www.anrat.fr.
Les informations concernant la soirée de gala seront en ligne sur le site de l'ANRAT : www.anrat.fr



Témoignage Sous ESR À LA 13^{ème} DBLE



Lieutenant de réserve depuis 2003, j'ai tout d'abord été chef de section dans une batterie de réserve au 3^{ème} Régiment d'Artillerie de Marine de Canjuers. Pour des raisons professionnelles, j'ai été muté en 2006 à Djibouti où j'ai signé un contrat de réserviste à la 13^{ème} Demi-brigade de légion étrangère pour occuper la fonction d'officier traitant au bureau opérations instructions (BOI).

Mon emploi est « officier conduite » au sein du PC régimentaire lorsqu'il est déployé pendant les exercices. L'usage de moyens interarmées m'a fait vivre de grands moments que je n'aurais probablement pas l'occasion de réitérer (liaisons en hélicoptère, embarquement à bord de l'EDIC DAGUE (embarcation de débarquement d'infanterie et de chars), travail avec les commandos Marine et l'armée de l'Air.

Ma présence sur le territoire pour une durée de trois ans permet d'avoir une certaine continuité, une mémoire pour le PC régimentaire. En effet, l'affectation du personnel au sein de la compagnie 'fixe' et de l'escadron blindé de la 13^{ème} DBLE n'est que de deux ans alors que le régiment est aussi composé de deux compagnies tournantes en mission de courte durée, unités issues des régiments métropolitains de la Légion Étrangère.

Mon affectation au sein du régiment a suscité des interrogations. Comme seul officier de réserve du régiment, il a fallu faire ses preuves d'une part dans l'emploi lors des exercices régimentaires ou du niveau des Forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) et d'autre part aux quartiers lors des activités de tradition comme seule la Légion Étrangère sait le faire.



L'investissement personnel est important mais il est grandement facilité par la proximité de mon travail et de mon lieu de résidence vis-à-vis du Quartier Monclar. Cette proximité me permet, en plus des périodes proprement dites, de participer au maximum aux activités du régiment (commémoration des combats de Camerone, célébration de Noël, cérémonies militaires). Je participe aussi aux activités de la Lieutenance, favorisant ainsi mon intégration dans la vie du régiment.

Dans le cadre d'exercices ou de missions de courte durée, la 13^{ème} DBLE est prête à accueillir des réservistes pour renforcer ses effectifs.

Expérience riche tant d'un côté humain que professionnel, en servant sous le béret vert, j'ai découvert « Monsieur Légionnaire » « sous le soleil brûlant d'Afrique »⁽¹⁾. ■

LTN (R) François CLOUTEAU
13^{ème} DBLE

(1) : premières paroles du chant de la 13^{ème} DBLE (Note de la rédaction)

Dernières évolutions quant à l'habillement des réservistes

Si le sujet de l'équipement et de l'habillement est très populaire auprès de nos camarades d'active (voir les statistiques du blog du CEMAT), il est un sujet de préoccupation non moins important pour une réserve opérationnelle théoriquement équipée à l'identique des professionnels. Les modifications apportées à l'habillement dans l'armée de Terre (treillis « Félin » pour certaines OPEX, nouvelles chaussures,...) ne nous toucheront que très progressivement mais une innovation de gestion a déjà en revanche un impact direct : l'extension du carnet d'habillement électronique aux réservistes (officiers, sous-officiers et militaires du rang).

Mis en place dès 2007 pour les militaires d'active, il est progressivement étendu aux personnels de réserve depuis cette année 2009. La première dotation d'effets militaires continuera à être faite, à l'engagement, par la formation d'emploi, mais toutes les demandes de renouvellement seront faites par voie électronique (Intraterre).

Pour les modalités d'obtention, il faut contacter l'officier chargé de l'habillement de la formation d'affectation (en général SMCAT), en utilisant au besoin les références IM 10300 et Instruction 278 (DCCAT). La création de son carnet d'habillement dématérialisé se fait ensuite directement sur le réseau Intraterre et prend moins de 5 minutes.

Une dotation initiale de 50 points (soit autant d'euro) est accordée par semestre à chaque militaire de réserve. Cette dotation permet donc l'achat des matériels nécessaires. Le nombre d'achats est limité par an (varie en fonction des articles : par exemple pas plus d'une veste de treillis par an).

En pratique ces carnets d'habillement électroniques se mettent en place avec plus ou moins de rapidité selon les unités (attention aux mutés, qu'ils vérifient que leur ancienne affectation les a bien retiré de ses effectifs). Le point délicat reste bien l'impossibilité de commander hors Intraterre (pas d'accès internet...) et le fait que les commandes soient impérativement reçues dans son unité d'affectation (ce qui est peu adapté aux réservistes habitant loin de leur lieu d'affectation ou s'y rendant peu souvent). Par ailleurs, les magasins de corps n'ayant quasiment plus de stocks hors équipement des initiaux ou matériels spécifiques, plus aucun échange n'est possible... on ne peut que renvoyer le colis à l'Établissement du CAT qui l'a préparé (deux ESCAT en France : Bergerac pour la RTSE et la RTSO, Châtre pour les autres). Les différences de taille et mesure entre fabricants étant ce qu'elles sont, des déconvenues ne sont pas impossibles. En parallèle, pour mémoire, une note du CEMAT interdisant la vente de certains effets dans les foyers est en cours d'application. Luttant contre l'utilisation des effets non réglementaires achetés dans le commerce (et une dérive indéniable dans ce domaine), cette note a réduit assez fortement l'offre des foyers de garnison.

Quant au maître tailleur, les points du carnet sont utilisables mais après obtention d'un bon de confection auprès du SMCAT local... qui ne sera valable qu'auprès du Maître Tailleur de garnison. Il n'est pas possible d'utiliser le carnet avec un Maître Tailleur de lieu de résidence par exemple. La diminution des emprises et les horaires restreints des Maître Tailleur ne nous faciliteront pas la tâche.

En conclusion on ne peut que se réjouir de l'application peu ou prou du système de gestion de l'active à la composante réserve mais les contraintes spécifiques à cette population n'ont sans doute pas été suffisamment intégrées. Pour finir sur une note d'espoir, l'arrivée des nouvelles chaussures type "trekking" était prévue vers l'été et devrait être effective très progressivement. Il s'agira d'une première dotation (donc pas d'échange avec les anciennes BMJA). Tout le monde, réservistes compris, devrait donc être équipé à terme d'une paire à titre gracieux. ■

CEN (R) Erwan COTARD
délégué de l'ANRAT pour la RTIdF

Journée d'Étude, Dîner et Soirée de Gala de l'ANRAT

4 décembre 2009

La 2ème Journée d'Étude, le dîner officiel de l'ANRAT et la Soirée de Gala des jeunes officiers de réserve, auront lieu le 4 décembre à Paris.

Organisées la veille de la CCRAT, elles doivent permettre la participation de tous nos camarades qui viendront à Paris à cette occasion. Ces 3 activités sont présentées plus en détail en page 1 et 5 de ce bulletin. ■

Une carte de Noël pour chaque soldat

Depuis quelques années, plusieurs associations entretiennent le lien entre la population française et les soldats déployés en mission durant la période de Noël. La plus connue est 'Solidarité Défense' qui réalise l'opération 'Dessin de Noël' : envoi de dessins réalisés par les enfants des écoles primaires. Voici une autre initiative.

Les Troupes de montagne de la 27^{ème} BIM sont engagées dans une tâche difficile et dangereuse en Afghanistan. Les alpins Français passeront ce Noël loin de leur famille en Kapisa.

Leur apporter un peu de soutien et de réconfort en leur montrant que leurs compatriotes ont une pensée pour eux, tel est le but de cette opération : « **Une carte de Noël pour chaque soldat** ».

Pour cela, l'Amicale du 140 R.I.A. s'associe à cette opération initiée par l'Union National des Combattants.

Il s'agit d'écrire quelques mots chaleureux à leur intention sur une carte, et de nous la faire parvenir **avant le 20 Novembre** (envoyée ensuite par courrier militaire groupé), à notre adresse :

Amicale du 140 R.I.A.

Siévoz le bas

38350 SIEVOZ .

Votre lettre sera intégrée à l'ensemble des participations reçues, dans un recueil complet à destination du Général DRUART, en Afghanistan. Par avance, nous vous remercions du message que vous leur ferez parvenir, marquant notre soutien essentiel pour nos Troupes de Montagne. ■



Raid Hivernal des Hautes-Pyrénées

Le 18ème Trophée "Isard 2000", organisé par les cadres de Réserve du département des Hautes-Pyrénées, aura lieu les 30 et 31 janvier 2010 dans les stations du Val d'Azun et de Barèges.

Il comprend trois épreuves : biathlon, raid ski-alpinisme et slalom géant.

La compétition se déroule par équipes de quatre concurrents.

Elle est ouverte aux :

- cadres de réserve de toutes les armées et de tous les grades,
- cadres d'active des trois armées et de la gendarmerie,
- équipes civiles licenciées FFME ou non.

Inscriptions et contacts

Les courriers et les fiches d'inscription sont à renvoyer de préférence à une des adresses électroniques ci-dessous soit :

- à l'adresse postale de l'AORHP : Association des Officiers et Sous-officiers de Réserve des Hautes Pyrénées - AORHP Délégation Militaire Départementale - 2 Passage Bruzard Grille BP 1416 - 65014 Tarbes CEDEX 9

- à l'adresse électronique : aorhp@free.fr

Vous pouvez également consulter le site web de l'association : <http://aorhp.free.fr/> ■

Prochaines activités des unités et associations

9 décembre 2009 : conférence « **GTIA en Afghanistan avec le 27ème BCA** » par le lieutenant-colonel Paul SANZEY, chef du BOI au 27ème BCA, organisée par l'[AORP](#), 20h30 à l'École Militaire (Amphi CESM armée de l'Air, l'entrée de l'amphi du CESM est située sous le porche du bâtiment à droite de l'entrée du 1 place Joffre). ■

13 janvier 2010 : conférence « **RETEX d'Afghanistan** » par le général de brigade aérienne Bernard METZ, organisée par l'[AORP](#), 20h30 à l'École Militaire (Amphi CESM Armée de l'Air, l'entrée de l'amphi du CESM est située sous le porche du bâtiment à droite de l'entrée du 1 place Joffre). ■

28 au 30 mai 2010 : **Raid commando de Calais-Guines**

Plus d'informations seront prochainement mises en ligne sur le site de l'ANRAT: www.anrat.fr ■